

Accordez des prêts comme un banquier !

Prêter de l'argent à de parfaits inconnus en échange d'une rémunération rondelette... Alléchant mais risqué, pensez-vous ? Les fondateurs de Prêt d'Union ont trouvé une solution à ce problème. Le site Pret-dunion.fr met en relation des investisseurs et des demandeurs de crédit à la consommation. L'intérêt : mutualiser les risques. En effet, lorsque vous prêtez de l'argent via leur intermédiaire, vous financez un peu tous les emprunteurs. Le non-remboursement de l'un d'eux aura donc un impact limité sur la rentabilité de votre placement.

Concrètement, vous choisissez d'immobiliser vos fonds pendant deux à cinq ans et achetez des obligations de la maturité correspondante, sans frais. La rémunération théorique évolue en fonction de cette durée, actuellement entre 4 % (deux ans) et 5,5 % (cinq ans) par palier de 0,5 %. Les sommes ainsi levées par la plate-forme viennent alimenter un « fonds commun de transformation » permettant d'octroyer des crédits. Une fois l'in-

Témoignage

« J'ai trouvé le rendement alléchant »

C'est en lisant un article de presse qu'Olivier Binet découvre Prêt d'Union et le concept de prêts entre particuliers. Mais, en épargnant averti, il se renseigne sur la jeune entreprise avant d'y investir. « J'ai trouvé rassurant que la société dispose d'un agrément de la Banque de France pour exercer son activité, relate-t-il. C'est un gage de sérieux. Ensuite, c'est bien évidemment l'aspect financier qui m'a décidé. » Il a ainsi mis 2 000 euros sur quatre ans, rémunérés jusqu'à 5 %. « Le taux m'a paru très avantageux par rapport au rendement d'un livret bancaire, explique-t-il. J'ai conscience que cet investissement est moins liquide et un peu plus risqué, mais la mutualisation des fonds me semble amoindrir largement le risque. » Olivier serait d'ailleurs prêt à remettre au pot.

vestissement réalisé, vous percevez tous les mois, comme un banquier, un montant comprenant une part de remboursement du capital et des in-

térêts. Au final, la rémunération empochée peut être un peu plus faible qu'annoncé si certains prêts n'ont pas été intégralement remboursés. « Par mesure de précaution, nous conseillons aux investisseurs de prévoir jusqu'à un point de baisse de rentabilité », souligne Charles Egly, cofondateur de l'entreprise.

LAMF réserve ce service aux investisseurs avertis

Dans les faits, l'impact est plus faible puisque les rendements réels sont aujourd'hui compris entre 3,91 % (au lieu de 4 %) et 5,12 % (au lieu de 5,5 %). Car l'équipe déploie des moyens pour traquer les cas à risque ou frauduleux. Outre un outil informatique pour noter la qualité des dossiers, elle s'appuie sur neuf analystes crédit et experts antifraude pour trier les demandes. Un bémol toutefois : en raison de la jeunesse du placement, l'Autorité des marchés financiers le réserve pour le moment aux investisseurs « avertis ».

Il faut montrer patte blanche et déclarer respecter deux des trois critères suivants : être un investisseur actif sur les marchés boursiers, avoir travaillé au moins un an à un poste lié à la finance, la banque ou l'assurance, ou détenir un patrimoine financier d'au moins 500 000 euros.

Toutefois, si vous restez dans le circuit classique, parce que vous ne remplissez pas les critères ou que vous préférez ai-

der un proche, prenez les précautions élémentaires. A minima, votre emprunteur doit rédiger une reconnaissance de dette indiquant le montant, la durée, le taux et la date du prêt. Ce formalisme évitera la confusion entre prêt et donation. Au-delà de 760 euros, le prêt doit être déclaré aux impôts. Enfin, pour des montants significatifs, le plus sûr est de faire rédiger un acte par un notaire. Quelques frais en plus, environ 1 %, mais vous serez remboursé plus rapidement en cas de litige.

+ 5,12 %

C'est le taux réel maximal que vous pouvez empocher en investissant cinq ans, sur la base de l'historique de défaut constaté par Prêt d'Union depuis son lancement. Sur deux ans, comptez un rendement de 3,91 %. La société peut toutefois changer ses taux quand bon lui semble pour s'adapter à l'environnement de marché.

Via le site Pret-dunion.fr, vous octroyez un crédit à des particuliers. Chaque mois, vous percevez une part du capital et des intérêts.



Thinkstock / Getty Images

